

D.2017.07.05.6.15

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 5 Juillet 2017

6 - PROJETS TERRITORIALISES
**6.15 - LINEO 3 Plaisance-Tournefeuille-Toulouse - Lot 6 : Aménagements paysagers : Marché n° L3
2016 13013 M : Autorisation de signer le marché avec l'entreprise PEPINIERES DU LANGUEDOC**

L'an deux mille dix-sept, le cinq juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann jusqu'au point 1.1)	Absent-Excusé à/c du point 1.2
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 1.5
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Carneiro à/c du point 1.2)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X	X (M. Aujoulat à/c du point 1.2)	
BACOU Denis	X	X (M. Guyot à/c du point 2.1)	
GUYOT Philippe	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2015.03.25.4.1 du 25 mars 2015, approuvait le programme de l'opération LINEO Axe Bus Plaisance - Tournefeuille - Toulouse.
- Par délibération D.2015.05.27.5.1 du 27 mai 2015, approuvait la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à la SMAT et en autorisait la signature.
- Par délibération D.2016.09.14.4.1 du 14 septembre 2016, approuvait les études d'Avant-projet du LINEO 3 Plaisance - Tournefeuille - Toulouse.

Le présent marché concerne les travaux d'aménagements paysagers, espaces verts et plantations sur les communes de Plaisance du Touch, Tournefeuille et Toulouse dans le cadre de l'opération LINEO 3.

Ce marché regroupe essentiellement les prestations suivantes :

- Travaux d'aménagements de plantations (arbres, arbustes, graminées...);
- Engazonnement ;
- Mise en œuvre de terre végétale ;
- Pose de protection autour des espaces plantés ;
- Confortement des végétaux pendant 2 ans.

La durée du marché est de 46 mois.

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 67 et 68 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis, le 17 février 2017, aux publications du BOAMP et JOUE et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 31 mars 2017.

Sept (7) candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTc a, dans sa séance du 25 avril 2017, retenu les candidatures suivantes :

1. ID VERDE
2. Groupement **CAUSSAT** - UPEE 7
3. PEPINIERES DU LANGUEDOC
4. Groupement **ESBTP Environnement** - Midi Pyrénées Environnement
5. ANTOINE Espaces verts
6. Groupement **COURSERANT** - CLARAC - PINSON Paysage MP

La Commission d'Appel d'Offres du SMTc a, dans sa séance du **27 juin 2017**, attribué le marché à l'entreprise **PEPINIERES DU LANGUEDOC** pour un montant de **347.600,00 € H.T.**

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° L3 2016 13013 M avec l'entreprise **PEPINIERES DU LANGUEDOC**.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170712-20170705-6-15D- DE Date de télétransmission : 12/07/2017 Date de réception préfecture : 12/07/2017

Le Comité Syndical :

-Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

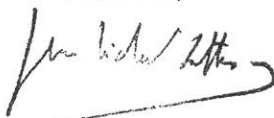
ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec **l'entreprise PEPINIERES DU LANGUEDOC** le marché L3 2016 13013 M relatif au Lot 6 - Travaux d'aménagements paysagers, espaces verts et plantations, pour un montant de **347.600,00 € H.T.**

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Michel LATTES', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Michel LATTES